

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°014

OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, les Communes peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé de délibérer sur ces ouvertures de crédits d'investissement avant vote du Budget primitif.

Elles concernent :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 511.675 €

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : 85.000 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 3.563.420,50 €

Total : 4.160.095,50 €T.T.C.

Il est demandé au Conseil municipal d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2026 avant vote du Budget primitif du Budget Principal pour un montant de 4.160.095,50 € et d'autoriser l'exécutif communal à engager, liquider et mandater les dépenses dans cette limite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à la majorité les propositions ci-dessus énoncées
Mme KERRINCKX, M. MONTAGNE votent contre

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100698-20251218-28200-DE

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025

